

Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2012/705 -      Equipement matériel et mobilier des collèges publics - 3125  
Avenants à des conventions constitutives de groupements de  
commandes**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

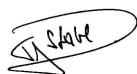
- l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la fourniture aux établissements scolaires de connexions Internet à haut débit

- l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de l'acquisition de services et d'équipements informatiques pour les établissements scolaires.

Ces avenants ont pour objet la modification de la commission d'appel d'offres compétente.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer ces deux avenants, à conclure entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121001-72045-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 15/10/12